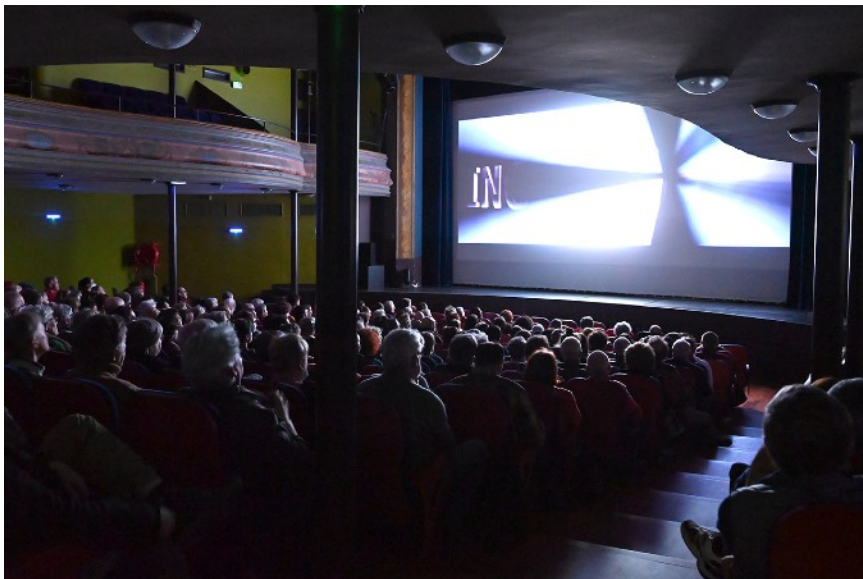


FESTIVAL INTERNATIONAL DU PREMIER FILM D'ANNONAY (41^e édition) **2 AU 12 FÉVRIER 2024**



Créé en 1984, le Festival de Cinéma est devenu, au fil des ans, une manifestation qui compte, au point de figurer parmi les plus importantes manifestations cinématographiques de la région Rhône-Alpes.

Depuis 1988, le Festival, en se centrant sur les premiers films, entend promouvoir les jeunes réalisateurs du monde entier et être un lieu de rencontre, d'échanges et

de convivialité. À Annonay, tout est mis en oeuvre pour que les échanges soient le plus fructueux possible. La convivialité dans la simplicité entre invités, public et organisateurs y est une règle de tous les instants.

Depuis 2003, le Festival s'est élargi à des communes voisines de la Loire et de la Drôme.

PRÉSENTATION DU FESTIVAL

Le Festival se compose chaque année de cinq sections :

- Une section compétitive de dix premiers longs métrages de fiction avec des films inédits ou non encore distribués en France en salles ou à la télévision. Cette sélection est internationale.
- Une section premiers films hors compétition.
- Une section « nouveaux talents » consacrée à de jeunes comédiens prometteurs.
- Une sélection de films tout public.
- Une section « Ils sont passés par ici... » consacrée à de jeunes cinéastes ou comédiens « révélés » à Annonay.

Pour la compétition, le Jury est composé de professionnels du cinéma et de spectateurs cinéphiles sélectionnés sur candidature.



* **Le Grand Prix du Jury** (Prix de la Communauté d'Agglomération), doté d'un prix en espèces remis au vendeur international ou distributeur français qui diffusera le film en France dans l'année (3500 €) et d'un prix de 2000 € remis au réalisateur.

* **Le Prix Spécial du Jury** (Prix du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes), doté d'un prix en espèces remis au réalisateur (1200 €).

* **Le Prix du Public** (Prix du Conseil Départemental de l'Ardèche), doté d'un prix en espèces remis au réalisateur (1700 €)

* **Le Prix des Lycéens** (Prix de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche), doté d'un prix en espèces remis au réalisateur (1000 €), ce prix étant décerné par les lycéens de l'agglomération annonéenne.

LES CHIFFRES DE LA 40e ÉDITION (Février 2023)

- 11 jours de Festival
- 56 longs métrages présentés au total
- 10 premiers films inédits en compétition
- 17 films en avant-première
- Une cinquantaine de réalisateurs et professionnels présents
- 25 nationalités représentées
- 18 726 spectateurs

LE PALMARÈS DU 40e FESTIVAL

- * **Grand Prix du Jury** : THE QUIET GIRL de Colm Bairéad (Irlande)
- * **Prix Spécial du Jury** : NOÉMIE DIT OUI de Geneviève Albert (Québec)
- * **Prix du Public** : THE QUIET GIRL de Colm Bairéad (Irlande)
- * **Prix des Lycéens** : NOÉMIE DIT OUI de Geneviève Albert (Québec)





Règlement pour l'inscription des films en compétition

1/ Pour la 41^e année consécutive, la M.J.C. d'Annonay organise en février 2024 un Festival de Cinéma. L'une des sections importantes de ce Festival est une sélection internationale de premiers longs métrages de fiction.

2/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films doivent avoir une durée minimum de 60 minutes, ne pas avoir été réalisés avant 2022 et constituer le premier long métrage de fiction de leur réalisateur à connaître une sortie en France.

3/ Seuls les films de fiction peuvent participer à la compétition.

4/ Seuls les films qui pourront être projetés sur format DCP ou bluray sont acceptés. Ils devront comporter des sous-titres français.

5/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films ne doivent pas avoir fait l'objet de diffusion commerciale en France avant la date du Festival (en salle ou à la télévision).

6/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films devront pouvoir être visionnés par le Comité de Sélection du Festival. Ce visionnement pourra s'effectuer dans des Festivals où les films seront projetés (nécessité de nous communiquer à l'avance les dates et lieux de projection). Si ce visionnement n'est pas possible, un DVD ou bluray du film ou un lien de visionnage devra être envoyé au Comité de sélection avant le 15 novembre 2023.

7/ Les films seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival du Premier Film d'Annonay. La clôture des inscriptions, à l'aide de ce formulaire, est fixée au 15 novembre 2023.

8/ La liste des films sélectionnés sera publiée sur le site Internet du Festival aux alentours du 15 décembre 2023. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Les DVD des films non retenus seront alors retournés sur simple demande (requête à formuler avant fin avril 2024).

9/ Le Festival prend à sa charge l'acheminement aller/retour de la copie ainsi que son dédouanement.

Les copies devront être mises gracieusement à disposition du Festival, libres de droits de location et de projection.

10/ Les films retenus devront être présentés à Annonay en version originale sous-titrée en français. Le sous-titrage est à la charge des participants.

11/ Chacun des dix films sélectionnés en compétition sera projeté trois à quatre fois durant les onze jours du Festival.

12/ Tous les réalisateurs des dix films sélectionnés seront invités à venir au Festival (une seule invitation par film sélectionné). Le Festival prend à sa charge les frais de transport, hébergement et repas sur place de chaque invité.

13/ Afin d'être publiée dans le catalogue officiel du Festival, la documentation suivante sur chaque film retenu doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival avant le 8 décembre 2023 :

- un synopsis court
- un jeu complet de photos du film
- une photographie et une biographie-filmographie du réalisateur.

En outre, chaque participant devra faire parvenir au secrétariat du Festival, au plus tard le 15 janvier 2024 le matériel suivant :

- 2 grandes affiches et plusieurs affichettes
- plusieurs jeux complets de photos du film
- 10 dossiers de presse du film (si possible en français).

14/ Pour des raisons techniques liées au sous-titrage, toutes les copies des films retenus pour le Festival doivent être parvenues au cinéma Les Nacelles à Annonay au plus tard le 15 janvier 2024. Ces copies doivent être techniquement parfaites et vérifiées au préalable par le participant concerné.

15/ La compétition est dotée de quatre prix :

* le Grand Prix du Jury : Prix en espèces (3500 €) attribué au vendeur international ou au distributeur français qui distribuera le film en France d'ici le 31 décembre 2024 et Prix en espèces (2000 €) attribué au réalisateur du film.

- le Prix Spécial du Jury : Prix en espèces (1200 €) attribué au réalisateur.
- le Prix du Public : Prix en espèces (1700 €) attribué au réalisateur du film.
- le Prix des Lycéens : Prix en espèces (1000 €) attribué au réalisateur du film.

16/ La participation au Festival International du Premier Film d'Annonay implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur ou son représentant.

